

**DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE**  
**N° 79/2000**  
**du 2 octobre 2000**  
**modifiant l'annexe XIII (Transports) de l'accord EEE**

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen, modifié par le protocole portant adaptation de cet accord, ci-après dénommé «l'accord», et notamment ses articles 98 et 101,

considérant ce qui suit:

- (1) L'annexe XIII de l'accord a été modifiée par la décision n° 148/1999 du Comité mixte de l'EEE du 5 novembre 1999<sup>(1)</sup>.
- (2) La directive 96/67/CE du Conseil du 15 octobre 1996 relative à l'accès au marché de l'assistance en escale dans les aéroports de la Communauté<sup>(2)</sup> doit être intégrée à l'accord,

DÉCIDE:

*Article premier*

À l'annexe XIII de l'accord, le texte suivant est inséré après le point 64b [règlement (CEE) n° 95/93 du Conseil]:

«64c. **396 L 0067**: directive 96/67/CE du Conseil du 15 octobre 1996 relative à l'accès au marché de l'assistance en escale dans les aéroports de la Communauté (JO L 272 du 25.10.1996, p. 36).

Aux fins du présent accord, la directive est adaptée comme suit:

- a) aux articles 6, 9, 11 et 12, le terme "Commission" est remplacé par le terme "Autorité de surveillance de l'AELE" pour ce qui est des États de l'AELE;
- b) l'article 20, paragraphe 2, ne s'applique pas.»

*Article 2*

Les textes de la directive 96/67/CE en langues islandaise et norvégienne, à publier au supplément EEE du *Journal officiel des Communautés européennes*, font foi.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le 2 décembre 2000, pour autant que toutes les notifications prévues à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord aient été faites au Comité mixte de l'EEE (\*).

<sup>(1)</sup> Non encore parue au Journal officiel.

<sup>(2)</sup> JO L 272 du 25.10.1996, p. 36.

(\*) Pas d'obligations constitutionnelles signalées.

*Article 4*

La présente décision est publiée dans la section EEE et au supplément EEE du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Fait à Bruxelles, le 2 octobre 2000.

*Par le Comité mixte de l'EEE*

*Le président*

G. S. GUNNARSSON

---